



---

Cinquante-deuxième session  
Point 20 f) de l'ordre du jour

## Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution 50/134 du 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, se déclarant profondément préoccupée par les effets que la catastrophe de Tchernobyl continuait d'avoir sur la vie et la santé des populations, en particulier les enfants, des zones touchées du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, a proclamé le 26 avril 1996 Journée internationale du dixième anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et invité les États Membres à commémorer comme il convenait cet événement tragique et à mieux faire prendre conscience au public des conséquences que ce type de catastrophe avait sur la santé des populations et l'environnement dans le monde entier. L'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-deuxième session, un rapport sur la suite qui aurait été donnée à la résolution. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande.

2. Le présent rapport passe en revue les activités entreprises au cours de la période 1996-1997 par les différents fonds, programmes et organismes des Nations Unies, ainsi que par d'autres entités pour remédier aux conséquences multiples

et considérables de l'accident. Il met également en relief les conclusions des conférences internationales organisées à l'occasion du dixième anniversaire de la catastrophe, ainsi que celles de la mission interorganisations d'évaluation des besoins, qui s'est rendue dans les zones touchées en 1997. Le rapport présente enfin des recommandations d'action en vue d'améliorer la qualité de vie à long terme des populations concernées.

#### II. Conférences internationales

3. Diverses manifestations ont été organisées à l'occasion du dixième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, le 26 avril 1996, afin de tirer les conclusions sur les conséquences de l'accident et évaluer les effets des mesures correctives prises aux niveaux bilatéral et multilatéral. L'OMS a organisé à Genève, du 20 au 23 novembre 1995, une conférence internationale sur les conséquences pour la santé de l'accident de Tchernobyl et d'autres accidents radiologiques; une autre conférence sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl, organisée conjointement par la Commission européenne et

les gouvernements des trois pays les plus touchés, s'est tenue à Minsk, du 18 au 22 mars 1996. Une grande conférence internationale intitulée «Dix ans après Tchernobyl : récapitulation des conséquences de l'accident», coparrainée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'OMS et la Commission européenne, a eu lieu à Vienne, du 8 au 12 avril 1996. Cette réunion a été précédée par un forum international sur la sûreté nucléaire, organisé au siège de l'Agence, du 1er au 3 avril 1996, par l'AIEA et le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, qui a notamment examiné les mesures correctives prises depuis l'accident pour améliorer la sûreté des réacteurs du type utilisé à Tchernobyl, de l'enceinte de confinement construite autour du réacteur détruit et du site lui-même.

4. La Conférence internationale de Vienne, en particulier, a permis de dégager des propositions nouvelles et concrètes visant à atténuer les souffrances humaines et à aider le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine à surmonter les effets à long terme de l'accident. Les participants – organisations et experts – ont présenté les résultats de leurs travaux de recherche et exposé les mesures prises concernant l'activité des matières radioactives rejetées; les retombées de ces matières sur terre, notamment sur les territoires du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine; les doses d'irradiation reçues par les agents chargés de la décontamination et la population; les effets observés cliniquement imputables à la radioexposition; l'augmentation des cas de cancer de la thyroïde; les effets sur la santé à moyen terme (par exemple les risques de leucémie) et la nécessité de réduire les nombres de cancers et le taux de mortalité; les effets sociopsychologiques; les conséquences sur les animaux, les végétaux, les forêts, les ressources en eau, les denrées de base; les conséquences sociales, économiques, institutionnelles et politiques; et les problèmes de sûreté nucléaire que posent le maintien en service de diverses unités de la centrale de Tchernobyl et la stabilisation du sarcophage. La Conférence a formulé des recommandations sur les activités futures et ses conclusions ont fait l'objet d'une large diffusion.

5. Le Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl a participé à Kiev à une table ronde de deux jours en avril 1996 qui a réuni les ministres bélarussien, russe et ukrainien chargés des questions liées à Tchernobyl. Des représentants d'organismes des Nations Unies, de plusieurs gouvernements occidentaux et d'organismes donateurs ont également participé à la réunion qui était consacrée au relèvement de la zone d'exclusion et à la création d'un centre de recherche international sur la sûreté nucléaire à Tchernobyl. Le Coordonnateur des Nations Unies a également présidé une réunion du Comité ministériel quadripartite de la coordination pour Tchernobyl qui s'est

tenue au Siège de l'ONU le 6 décembre 1996 qui a examiné les moyens d'intensifier les efforts de la communauté internationale pour remédier aux conséquences de la catastrophe au-delà de la commémoration du dixième anniversaire.

6. Il a été décidé de dépêcher une mission d'évaluation interorganisations, sous la direction du Département des affaires humanitaires, dans les zones des trois pays les plus touchés par l'accident, afin de déterminer les besoins en matière d'assistance internationale. Le Gouvernement néerlandais a annoncé à la réunion une contribution d'un million de florins pour financer des projets en faveur des victimes de l'accident de Tchernobyl dans les trois pays.

### III. Mission interorganisations des Nations Unies chargée d'évaluer les besoins dans les zones du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine touchées par l'accident de Tchernobyl, 20-26 mai 1997

7. L'équipe interorganisations chargée de l'évaluation des besoins était composée de représentants de la FAO, de l'UNICEF, de l'UNESCO, de l'ONUDI, de l'AIEA, de l'OMS, du PNUE, du Département des affaires humanitaires et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les bureaux du PNUD à Kiev, Minsk et Moscou ont participé activement à la préparation des différentes réunions avec les autorités nationales et aux réunions elles-mêmes. La mission a examiné les problèmes résultant directement ou indirectement de l'accident de Tchernobyl mais n'avait pas pour mandat d'examiner les questions liées à la sûreté nucléaire, ni les problèmes du site où ceux concernant le sarcophage, ni les questions économiques d'ordre général. Les membres se sont attachés à évaluer les risques radiologiques réels compte tenu des problèmes économiques, sociaux et psychologiques et à mettre au point, en collaboration avec les autorités des pays concernés, des projets réalistes et pouvant améliorer de façon sensible les conditions de vie des populations.

8. L'évaluation de la situation dans les trois pays a fait ressortir la nécessité de fournir une assistance substantielle dans les principaux domaines ci-après :

a) Santé. Il est nécessaire de poursuivre l'assistance pour renforcer les activités de surveillance sanitaire aux niveaux local, régional et national. On a signalé une augmentation du nombre de cancers de la thyroïde et, dans une

certaines mesures, des leucémies. Ainsi, le nombre de cancers de la thyroïde a déjà été multiplié par 285 par rapport à la période antérieure à l'accident et ne devrait pas atteindre son niveau record avant la période 2005-2010. L'augmentation du nombre de cancers qui ont des périodes de latence plus longues peut également être attribuée à la catastrophe mais cette hypothèse n'a pas encore été vérifiée scientifiquement. On note déjà une augmentation du taux de morbidité parmi le personnel chargé des opérations de décontamination ou liquidateurs. De même, les taux de morbidité parmi la population des zones moyennement contaminées sont plus élevés que ceux du reste de la population. La population qui a été exposée aux rayonnements et les personnes résidant dans des zones contaminées devront recevoir des soins spécialisés. Cela exige l'acquisition de matériel pour les hôpitaux et la fourniture d'unités sanitaires mobiles pour surveiller en permanence l'état de la population des régions contaminées. Il faudra aussi procéder dans les trois pays au recensement des liquidateurs, lesquels devront suivre un traitement médical suivi;

b) Réadaptation sociopsychologique. La réadaptation sociopsychologique des populations touchées est une question prioritaire qui exige des efforts accrus et plus intensifs dans les trois pays. La nature et la gravité du traumatisme psychique et son impact sur la santé physique de la population sont frappants. Au-delà de la peur, du désespoir et du repliement sur soi qui sont les conséquences les plus fréquentes et les plus visibles, on a constaté, notamment parmi les personnes déplacées, de nombreuses pathologies non spécifiques, comme l'asthénie, les maux de tête, l'anorexie, la dépression, etc., qui, bien que n'étant pas liées directement aux irradiations, sont étroitement liées aux conséquences du confinement des conditions de vie dans les zones résidentielles à la suite de la contamination du milieu par le césium. Il est proposé de renforcer les centres sociopsychologiques existants et d'en créer de nouveaux en les dotant de fonctions plus larges qui leur permettront de prendre des initiatives dans le domaine économique au niveau local;

c) Environnement. Un certain nombre de questions liées à l'environnement méritent également l'attention compte tenu des risques actuels et à long terme qu'elles comportent pour la santé de la population. Il s'agit notamment de la radioprotection, des mesures de décontamination, des questions liées à l'agriculture et à la sylviculture, et de la contamination des ressources en eau. En cas de catastrophe nucléaire, ce ne sont pas seulement les dommages immédiats qui posent des problèmes car un environnement contaminé est une source de risques potentiels pour la santé et une menace pour la productivité économique. La contamination de la chaîne

alimentaire et des ressources en eau continuera de poser de graves problèmes pendant plusieurs décennies et ne sera probablement pas limitée géographiquement. C'est ainsi que l'on a récemment constaté que des poissons pêchés dans des régions aussi éloignées que la Hongrie présentaient un taux d'irradiation inadmissible, très probablement dû à l'accident de Tchernobyl. Aussi, la production d'aliments sains et la maîtrise de la contamination radioactive sont une priorité évidente. L'industrie forestière connaît également des problèmes graves, notamment en ce qui concerne la gestion des forêts et des produits forestiers radioactifs ainsi que les risques pour les personnes vivant dans et autour des forêts. Il faudra également assurer la protection des travailleurs, réduire les risques d'incendie de forêt et contrôler la consommation de produits forestiers naturels;

d) Questions socioéconomiques. L'accent a été mis sur les problèmes liés à l'emploi et sur la nécessité de créer des possibilités commerciales et d'investissement afin de transférer les activités économiques loin des zones touchées. Il faudra notamment créer des infrastructures commerciales, promouvoir la création de petites et moyennes entreprises et encourager l'esprit d'entreprise, par la mise en place de pépinières d'entreprises en particulier. La promotion des investissements devra être étayée par des mesures législatives appropriées;

e) Information. La mission a reçu de nombreux éléments indiquant la nécessité de réviser les politiques informationnelles des pays concernés, afin d'instaurer un climat de confiance et de mieux informer la population des effets de l'accident sur la santé et de son impact sur la vie quotidienne et de l'associer plus étroitement à l'élaboration des plans et mesures envisagés par les autorités et la communauté internationale. À cet égard, l'ONU peut, avec l'aide des gouvernements, contribuer à formuler une nouvelle politique en matière d'information.

9. L'équipe a évalué les propositions de projet reçues durant la mission et en a retenu un certain nombre. Ils seront présentés, pour examen, à une conférence internationale sur Tchernobyl, qui doit se tenir en novembre 1997.

#### IV. Assistance internationale pour atténuer les effets de la catastrophe et mesures de coordination et d'application prises par l'ONU à cette fin en 1996-1997

10. Le Département des affaires humanitaires a maintenu une coopération étroite avec les fonds, programmes et organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations régionales et autres entités qui s'occupent des questions liées à Tchernobyl. Un grand nombre d'entre eux mènent des activités et exécutent des projets précis concernant Tchernobyl et, dans la limite des fonds disponibles, poursuivent ou intensifient leur action en tenant compte des recommandations de la mission des Nations Unies chargée d'évaluer les besoins.

11. L'UNESCO a annoncé la création d'un centre de réadaptation sociopsychologique à Gagarin (région de Smolensk, Fédération de Russie), suite aux contributions supplémentaires versées par le Gouvernement néerlandais. Il y a à présent 10 centres de réadaptation dans les trois pays touchés.

12. L'UNICEF a élaboré un nouveau plan d'action pour pallier les carences des populations en iode, apporter une aide à plusieurs ONG, entreprendre la réforme des systèmes sanitaires des trois pays concernés et mener des actions sociales et psychologiques ciblant les populations.

13. L'OMS s'apprête à mettre en oeuvre un programme de suivi du Programme international concernant les effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl, comprenant un projet sur la thyroïde, un projet consacré au rétablissement des travailleurs à la suite de l'accident, une étude sur la reconstitution des doses et des recherches sur les effets sociopsychologiques. Suite à la mission d'évaluation des besoins des Nations Unies, un projet régional a été également élaboré. L'OMS a reçu une contribution substantielle à ce titre, dans le cadre de la subvention accordée par les Pays-Bas.

14. En s'appuyant sur les conclusions de la mission des Nations Unies chargée d'évaluer les besoins, l'ONUDI a souligné la nécessité de mettre au point une nouvelle stratégie de développement économique afin d'aider les populations à relancer l'activité économique. Il faudra un appui institutionnel pour amener les organismes de développement économique à étendre leurs activités dans les communautés et créer des conditions juridiques propices à la promotion des matières premières et des ressources agricoles locales. L'organisation a réaffirmé qu'elle était prête à offrir des services d'experts dans ce domaine, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles.

15. La FAO a signalé qu'au Bélarus quelque 1,4 million d'hectares, contaminés par le césium-137 et le strontium-90, restaient impropres à la production vivrière. Le pays doit importer la quasi-totalité des lubrifiants et fuels dont il a besoin et la FAO propose d'affecter plutôt ces terres à la culture d'oléagineux permettant de produire des lubrifiants,

voire des biocombustibles. Des études ont montré que les huiles produites à partir du colza cultivé dans ces zones sont généralement dépourvues de radionucléides et les activités à entreprendre ont été sélectionnées à l'issue d'expériences menées sur le terrain. Les plans concernant une unité de production de lubrifiant pour troncousseuse sont en cours d'élaboration; le lubrifiant devrait être testé en vue de sa commercialisation à la fin de 1997. En Ukraine, la FAO donne des conseils sur les moyens de réduire les effets de la contamination interne par un contrôle et une diminution efficaces des radionucléides dans les produits laitiers, son activité étant principalement centrée sur une laiterie industrielle située à 80 kilomètre à l'ouest de Tchernobyl. Sur le plan bilatéral, les États-Unis d'Amérique ont financé l'installation d'un procédé permettant de séparer le césium-137 et le strontium-90 du lait. En collaboration avec l'AIEA, la FAO établira un manuel de procédure détaillé sur la mise en oeuvre de contre-mesures dans le domaine de l'agriculture et des industries apparentées en cas de contamination par les radionucléides.

16. Le PNUE a souligné la nécessité d'une gestion appropriée et une exploitation rationnelle des forêts touchées par la pollution radioactive. Plus de 6 millions d'hectares de forêts seraient contaminés, d'où les restrictions concernant les activités forestières et l'utilisation du bois. Les forêts seraient également une source de contamination secondaire d'autres zones en cas d'incendie. La tâche la plus urgente dans les trois pays touchés est de maintenir les forêts dans un état stable et, pour ce faire, d'élaborer des méthodes efficaces de reboisement et de culture, parallèlement à une stratégie de gestion à long terme visant à faire en sorte que ces ressources apportent une contribution économique, sociale et écologique maximale à la société. La Commission économique pour l'Europe, qui a élaboré, en collaboration avec le PNUE, un nouveau projet régional de gestion des forêts dans le cadre du suivi de la mission des Nations Unies chargée d'évaluer les besoins, approuve cette évaluation de la situation et les mesures à prendre.

17. L'AIEA poursuit ses activités et ses études dans divers domaines clés : création d'un système international de documentation nucléaire; problèmes de migration des contaminants des radionucléides dans les sols, les forêts et les lacs; formation en vue de l'exploitation et de la gestion sans risque des centrales nucléaires; surveillance radiologique, radioprotection et gestion des déchets radioactifs; et réduction des doses d'irradiation interne des populations. L'Agence prépare également un progiciel sur la gestion des forêts et des produits forestiers contaminés.

18. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants évalue les effets de la radioexposition et la santé des populations locales et étudiera, parallèlement aux résultats épidémiologiques, les doses reçues par chaque individu au moment de l'accident et au cours des années qui ont suivi. Le Comité doit soumettre son prochain rapport en l'an 2000.

19. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) centre ses efforts sur la mise au point d'accords régionaux et mondiaux en vue de la fourniture de produits permettant d'intervenir dans les situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement en cas d'incident nucléaire.

20. La Banque mondiale participe à des programmes de prêts visant à développer des énergies nouvelles en encourageant la production d'énergie par les sources traditionnelles.

21. D'autres entités s'intéressent également aux questions liées à Tchernobyl, privilégiant généralement la sûreté nucléaire.

22. Les activités de la Commission européenne, menées essentiellement dans le cadre de son programme TACIS d'assistance technique à la Communauté des États indépendants, portent sur les questions de sûreté nucléaire, l'octroi d'une assistance visant à perfectionner les réacteurs nucléaires de la région et à renforcer la notion de sécurité dans tous les secteurs d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles. En raison de la fermeture de la centrale de Tchernobyl, de nouveaux efforts doivent être déployés pour réformer l'ensemble du secteur énergétique de l'Ukraine. Une étude technique est menée actuellement pour déterminer les incidences technologiques et financières, ainsi que l'impact social de la fermeture de la centrale, notamment en ce qui concerne la localité de Slavutich. On étudie également la mise en place d'une nouvelle enceinte de confinement, le déclassement des autres unités, des mesures permettant de traiter les déchets radioactifs, parmi d'autres questions. D'autres activités importantes sont poursuivies, notamment des études sur les effets de la contamination radioactive sur la santé, le matériel génétique et l'environnement. Des études ont notamment été faites sur le cancer de la thyroïde et d'autres

troubles dans les pays de la CEI touchés par l'accident de Tchernobyl. Le Programme TACIS a également entrepris un programme d'études sur les mesures permettant d'améliorer l'information du public dans ces pays.

23. Se fondant sur un mémorandum d'accord signé par le Gouvernement ukrainien, le Groupe des Sept et l'Union européenne en décembre 1995, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) participe également aux travaux préparatoires en vue du déclassement de la centrale de Tchernobyl et de l'adoption d'autres mesures de sûreté nucléaire sur les lieux. Un montant de 350 millions de dollars est prévu à ces fins. Il se répartit entre le compte «Sûreté nucléaire» de la BERD, le programme TACIS et d'autres donateurs bilatéraux. La BERD a annoncé l'octroi à l'Ukraine d'une première subvention de 118 millions d'unités monétaires européennes, qui comprend un mécanisme provisoire concernant le stockage du combustible irradié, dans des conditions de sécurité, un mécanisme de financement pour le traitement des déchets radioactifs liquides et des mesures de sécurité sur l'unité No 3 afin de renforcer la sécurité avant la fermeture de la centrale. Selon un complément d'information émanant du compte «Sûreté nucléaire» de la BERD, il avait été convenu au Sommet des Huit à Denver d'allouer 735 millions de dollars supplémentaires à la sécurité du sarcophage.

24. Dans ses études et publications, l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire décrit les effets de l'accident sur les populations, les risques persistants et les conséquences pour l'environnement et l'agriculture. Les autres aspects abordés sont les infrastructures de radioprotection et la planification préalable des catastrophes.

25. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont lancé des appels pour l'augmentation du nombre de dépistages par ultrasonographie du cancer de la thyroïde chez les enfants, en recourant à des laboratoires mobiles de diagnostic. Il est également prévu de surveiller le niveau des rayonnements gamma dans les zones les plus touchées et de distribuer du lait en poudre et des micronutriments. La Fédération internationale envisage de mettre au point, en collaboration avec l'UNESCO, un programme sociopsychologique destiné aux communautés concernées. Une subvention du Gouvernement néerlandais, que le Département des affaires humanitaires a versée au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour Tchernobyl, a été accordée à la Fédération.

## V. Séminaire international sur le thème «Tchernobyl et au-delà : assistance humanitaire aux victimes de catastrophes technologiques»

26. En mai 1997, le Département des affaires humanitaires a organisé, en collaboration avec le Gouvernement russe, un séminaire international sur le thème : «Tchernobyl et au-delà : assistance humanitaire aux victimes de catastrophes technologiques», qui a réuni des représentants de gouvernements, d'organisations internationales et des médias, ainsi que des scientifiques, des juristes et des universitaires. Tirant des enseignements de l'accident de Tchernobyl et d'autres catastrophes technologiques, les participants ont fait des recommandations concernant la stratégie globale d'assistance aux victimes de Tchernobyl. Ils ont également défini les grandes lignes d'une méthodologie permettant d'étudier les différentes phases des catastrophes technologiques, allant des mesures de réduction des risques et de prévention et de l'évaluation des besoins des personnes sinistrées, à l'intervention proprement dite et à sa coordination. Le séminaire établit un rapport détaillé sur les travaux, qui fait actuellement l'objet d'une large diffusion.

27. En ce qui concerne Tchernobyl, les participants ont recommandé d'accorder plus d'attention aux soins de santé primaires dans les régions sinistrées et d'améliorer la prévention, le dépistage et le traitement des maladies, qu'elles soient directement attribuables à l'irradiation ou non, conclusion à laquelle l'équipe interorganisations d'évaluation souscrit résolument. Cela signifie qu'en cas de détérioration grave et flagrante des conditions de vie d'une multitude de personnes, il ne faudrait pas retarder l'assistance requise, par souci d'étiologie. Le fait que la technologie est la cause de la catastrophe n'enlève rien à leurs souffrances.

28. Le séminaire a également reconnu le rôle clef des ONG en matière d'assistance humanitaire aux victimes de Tchernobyl et recommandé aux gouvernements bénéficiaires de renforcer les liens avec des organisations, de les exonérer de taxes et de leur épargner d'autres obstacles d'ordre administratif. D'autres recommandations concernaient l'applicabilité des plans d'assurance internationaux visant à indemniser les victimes éventuelles des accidents nucléaires, et la promulgation de lois essentielles permettant de réduire les risques de tels accidents.

29. En ce qui concerne les problèmes économiques, les participants ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes autonomes et exposé les moyens qui permettraient d'associer le secteur privé à la reconstruction écono-

mique. Il a également été recommandé que les centres de réadaptation sociopsychologique créent des pépinières d'entreprises afin de promouvoir les notions d'autonomie et d'esprit d'entreprise.

## VI. Projets d'assistance liée à Tchernobyl pour la deuxième décennie

30. Au vu des conclusions de la mission des Nations Unies chargée d'évaluer les besoins (les résultats des travaux du séminaire susmentionné étaient nombre de ces conclusions), le Département des affaires humanitaires, en étroite collaboration avec les autorités compétentes du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, a examiné les propositions de projet reçues pendant la mission ultérieurement. Lors du processus de sélection, l'accent a été mis sur la définition d'objectifs précis, l'identification des contreparties participant à l'exécution du projet, la détermination précise des montants nécessaires et, dans la mesure du possible, les projets à caractère régional.

31. C'est ainsi qu'une quarantaine de propositions de projet ont été retenues dans les principaux secteurs d'activités suivants :

- a) Atténuation des conséquences de l'accident sur la santé, y compris un projet relatif au personnel chargé des opérations de décontamination (15 projets);
- b) Réadaptation sociopsychologique (8 projets);
- c) Questions liées à l'environnement, notamment les activités forestières et l'agriculture dans les trois pays (10 projets);
- d) Relèvement économique des zones sinistrées (12 projets);
- e) Nouvelle stratégie en matière d'information : un projet régional couvrant les trois pays.

32. Les descriptifs de projet comprenaient autant que possible des références aux activités déjà menées dans le domaine concerné et aux résultats obtenus. Les donateurs éventuellement intéressés par le financement des nouvelles activités ont été également identifiés.

33. À la réunion du Comité quadripartite sur la coordination pour Tchernobyl, tenue le 6 décembre 1996, il avait été convenu que ces propositions de projet feraient l'objet d'une conférence internationale à laquelle seraient invités les gouvernements, les institutions de financement, les organisations internationales, les organisations gouvernementales et

---

non gouvernementales et les organismes des Nations Unies. La conférence devrait coïncider avec l'examen du point de l'ordre du jour consacré à Tchernobyl par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Ces projets forment un programme interorganisations d'assistance internationale aux zones touchées par l'accident de Tchernobyl, invitant la communauté internationale à maintenir son aide aux populations concernées du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, durant la deuxième décennie suivant la catastrophe de Tchernobyl.

## VII. Conclusions

34. Il est à espérer que la communauté internationale répondra généreusement et sans retard à ce nouvel appel et annoncera des contributions en espèces ou en nature soit au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour Tchernobyl, soit directement aux organes d'exécution, soit dans le cadre de l'aide bilatérale, afin d'assurer l'exécution complète du programme proposé pour atténuer les nombreuses séquelles de la catastrophe. Les projets envisagés, qui nécessitent pour la plupart un financement relativement faible, contribueraient à aider rapidement et concrètement les personnes qui ont été touchées de diverses manières par la catastrophe de Tchernobyl. Certains de ces projets visent également à limiter les graves risques que les générations futures courent dans la région. Chose plus importante, l'exécution du programme concrétiserait la détermination et l'intérêt exprimés par l'ONU dans de si nombreuses résolutions sur Tchernobyl, mais qui, malheureusement, ne se sont en général pas traduits en action.

---